

DÉLIBÉRATION N°2020-52 : Approbation du Diplôme Universitaire Préparation aux Études Supérieures (PES) : volet de soutenabilité budgétaire suite à la labellisation.

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020,

Vu la délibération n° 2020-36 du Conseil d'administration et de recherche du CUFR de Mayotte du 30 septembre 2020 portant approbation des maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du Diplôme Universitaire "Préparation aux études supérieures" - année universitaire 2020-2021.

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le Diplôme Universitaire Préparation aux Études Supérieures (PES) : volet de soutenabilité budgétaire suite à la labellisation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le Diplôme Universitaire Préparation aux Études Supérieures (PES) : volet de soutenabilité budgétaire suite à la labellisation.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	12
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	1
Majorité absolue	10		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	1		

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Brochure de présentation DU PES année universitaire 2020-2021.
- MCC DU PES - année universitaire 2020-2021.
- Annexe financière Fichier.
- Brochure de présentation DU PES année universitaire 2021-2022.
- MCC DU PES - année universitaire 2021-2022.

Fait à Dombéni, le 23 Novembre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUFR



Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR



Aurélien SIRI

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le : 29 NOV. 2020</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le : 14 DEC. 2020</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction. Document mis en ligne le : 19 JAN. 2021</p>	



Centre Universitaire de Mayotte

Diplôme universitaire
Préparation aux Etudes Supérieures

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
2020/2021

Les modalités de contrôle des connaissances,

- sont arrêtées par le conseil d'administration du CUFR, dans le mois qui suit la rentrée universitaire.
- doit comporter l'indication du nombre d'épreuves, de leur durée, de leur coefficient, de la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal ;
- ne peut être modifié en cours d'année universitaire ;
- doit être porté à la connaissance des usagers, dans son intégralité, sur les lieux de l'enseignement par voie d'affichage ou par voie électronique

Chaque enseignement donne lieu à l'attribution d'une note. Chaque enseignement est validé lorsque l'étudiant a obtenu pour cet enseignement une moyenne au moins égale à 10.

Le contrôle des connaissances repose sur une ou plusieurs épreuves dont les résultats contribuent au calcul de la moyenne de l'enseignement. Ces épreuves sont les suivantes:

- le contrôle continu : il repose sur des travaux et exercices présentés par écrit et/ou oralement, mais aussi sur l'assiduité et la participation, selon l'organisation propre à chacun des enseignements. L'organisation du contrôle continu est expliquée par chacune et chacun des enseignants.
- L'évaluation sur dossier : lorsqu'elle est prévue dans l'organisation d'un enseignement, elle est obligatoire.
- Le stage : le stage doit faire l'objet d'un rapport. Les étudiants sont informés des modalités et conditions d'évaluation du stage dès la rentrée

□ **La compensation**

Un enseignement est acquis : dès lors que la moyenne des notes obtenues dans cet enseignement est égale ou supérieure à 10 sur 20, ou par compensation au sein d'un semestre acquis, quel que soit le mode d'acquisition de ce semestre.

□ **L'absence**

En cas d'absence de l'étudiant :

- l'absence à une épreuve ou à une modalité de contrôle continu ne peut avoir pour effet d'éliminer le candidat ou d'exclure des délibérations l'étude de ses résultats. En revanche, dans les modalités de calcul des résultats, cette absence a des effets comparables à l'attribution de la note zéro à l'épreuve ainsi manquée.

- En cas d'absence à toutes les épreuves de contrôle continu d'un enseignement, l'étudiant est considéré comme défaillant, ce qui a pour conséquence d'empêcher le calcul de la moyenne et du semestre.
- L'absence à une épreuve de contrôle continu justifiée dans les 15 jours au plus tard après ladite épreuve, peut donner lieu à un contrôle de substitution, suivant les modalités déterminées par l'enseignant responsable de l'enseignement et de des modalités d'évaluation de ce dernier.

□ La validation du diplôme

Le DU PES est validé si l'étudiant :

- obtient au moins 10/20 à la moyenne annuelle du tronc commun, avec application de la compensation entre les 2 semestres et,
- obtient au moins 10/20 à un au moins un des enseignements spécifiques suivis et,
- suit un stage professionnel de 4 semaines.

1.1 La composition du jury

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le directeur du Centre universitaire de Mayotte nomme le président et les membres des jurys, sur proposition du Responsable de la formation.

Le jury est composé par le responsable de la formation, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs et des personnalités qualifiées ou choisies en raison de leurs compétences ayant contribué aux enseignements, parmi lesquels le président du jury est nommé.

La composition des jurys est publique. Elle ne peut être modifiée dans l'année sauf en cas d'indisponibilité justifiée d'un membre du jury, son remplacement est assuré par une décision du Directeur du CUFR de Mayotte.

1.2 Les attributions générales du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Président du jury est responsable du bon déroulement des épreuves, de leurs délibérations, de la délivrance du diplôme DU PES.

La délivrance du diplôme ainsi que mention de licence proposée pour l'année suivante à l'étudiant est prononcée après délibération du jury.

Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et est rendu publique par voie d'affichage.

3.4- L'attestation de réussite et la délivrance du diplôme

Une attestation de réussite au diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

La délivrance du diplôme intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

□ Recours

La décision du jury peut être remise en cause, pour illégalité uniquement, dans un délai de deux mois après affichage des résultats avec mention des voies et délais de recours.

Deux possibilités sont ouvertes :

- présenter un recours administratif au Président du jury ou toute autre autorité administrative qui saisira celui-ci ;
- déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Mamoudzou, trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

DIPLOME UNIVERSITAIRE PREPARATION AUX ETUDES SUPERIEURES (DU PES)

Brochure de présentation

TABLE DES MATIERES

Présentation

Programme général

Modalités contrôle des connaissances

Enseignements : contenus, enseignants et modalités d'évaluation

Présentation

Le diplôme « Préparation aux études supérieures » est une formation qui permet de conforter l'orientation du néo-bachelier et de lutter contre son abandon, son décrochage scolaire en premier cycle universitaire.

Cette formation invite les néo-bacheliers à s'interroger sur leur choix d'orientation pour leur poursuite d'études, avant d'être inscrits dans une des six licences dispensées par le CUFR.

L'accent est mis sur l'acquisition de méthodologies de travail universitaire, indispensables pour suivre les enseignements en licence.

Une immersion en milieu professionnel est obligatoire afin que l'étudiant puisse également identifier sa capacité à intégrer un emploi.

Un accompagnement personnalisé est mis en œuvre au bénéfice de la réussite du néo-bachelier.

L'obtention du diplôme « DU PES » permet l'inscription en licence dans une des six licences pour laquelle l'étudiant aura tout au long de l'année du DU PES acquis les connaissances et compétences disciplinaires suffisantes pour réussir son intégration et sa réussite.

Pour l'année 2020-21, une capacité de 80 places est offerte.

L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une seule fois au « DU PES » ; le redoublement n'est pas autorisé.

Programme général

Cette formation de 366 heures d'enseignement est organisée sur une année, scindée en deux semestres (183h/ semestre environ). En plus de ces 366 heures, un stage d'une durée de 4 semaines est à effectuer en fin d'année universitaire.

La formation est composée d'un tronc commun d'enseignements obligatoires et de 6 « enseignements spécifiques ». 2 « enseignements spécifiques » par semestre doivent être choisis par l'étudiant (4 enseignements spécifiques suivis au total sur les deux semestres).

Les 2 enseignements choisis au premier semestre ne peuvent être de nouveau choisis au second semestre.

Semestre 1	Volume horaire	Semestre 2	Volume horaire
TRONC COMMUN (OBLIGATOIRE POUR TOUS)			
Acquisition des savoirs et automatismes en français	48	Acquisition des savoirs et automatismes en français	48
Anglais	18	Anglais	18
Informatique	12	Informatique	12
Méthodologie universitaire	12	Projet de culture générale	12
Outils mathématiques	12	Orientation	36
Initiation disciplinaire (SV, Maths, AES, Lettres, Géo, droit)	18		
2 ENSEIGNEMENTS AU CHOIX			
Mathématiques	30	Mathématiques	30
SV	30	SV	30
Géographie	30	Géographie	30
Droit	30	Droit	30
AES	30	AES	30
LM	30	LM	30
STAGE PROFESSIONNEL			
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021			

Seuls les enseignements intitulés « Initiation disciplinaire » et « Projet de culture générale » sont dispensés en cours magistral, c'est-à-dire dispensé à l'ensemble de la promotion en même temps.

Le reste des enseignements est dispensé sous la forme de travaux dirigés dans lesquels les étudiants ne sont pas plus de 28 par groupe.

Modalités d'évaluation

L'évaluation en mode contrôle continu est mise en œuvre pour l'ensemble des enseignements. Le contrôle continu est défini par l'organisation d'au moins 2 épreuves par enseignement, quelle que soit la forme de l'épreuve (oral, devoir sur table, QCM, etc.)

L'enseignement est validé par le fait d'avoir au moins 10/20 à la moyenne des épreuves de contrôles continus.



Pour les 2 semestres, les résultats de chaque enseignement sont compensés entre eux. Les semestres sont également compensatoires.

Trois conditions sont à remplir pour obtenir le diplôme :

1. L'étudiant obtient au moins 10/20 à la moyenne annuelle du tronc commun.
2. L'étudiant obtient au moins 10/20 à la moyenne d'au moins un des enseignements spécifiques suivis par l'étudiant durant l'année.
3. L'étudiant réalise le stage professionnel d'une durée de 4 semaines.

Au cas où l'étudiant échoue au « DU PES », il ne pourra pas prétendre à s'y réinscrire l'année suivante. Au regard des résultats obtenus et de l'envie de poursuivre des études, le CUFR pourra dans la mesure de ses possibilités accompagner l'étudiant vers de nouvelles orientations et/ou le diriger vers les services compétents du Rectorat pour définir de nouveaux axes de recherche d'études.

ACQUISITION DES SAVOIRS ET AUTOMATISMES EN FRANÇAIS– tronc commun

Volume horaire : 48h / semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Les contenus relèvent de la remédiation. Ils sont adaptés et varient en fonction du profil des étudiants. L'enseignement cible les dimensions orthographiques, grammaticales et syntaxiques de la langue ainsi que la phonographie. La méthodologie de travail privilégie le travail collaboratif, l'auto et l'hétéroévaluation et des activités créatives telles que la dictée partagée, les ateliers d'écriture ou encore le débat oratoire.

Par semestre seront travaillés et évalués :

- les savoir-faire :

- ❖ La compréhension écrite de types discursifs variés
- ❖ La lecture, l'oralisation et l'expressivité des textes
- ❖ La rédaction production écrite en contexte universitaire
- ❖ L'identification des spécificités d'un texte et des outils de la langue mobilisables

- Les savoir-être :

- ❖ Capacité à travailler en groupe
- ❖ La prise de parole en public
- ❖ La posture corporelle de prise de parole devant un groupe

Contenus des enseignements par semestre

Semestre 1

- ❖ Travail narratif, analyse textuelle et structuration de la pensée à l'écrit – renforcement des compétences en français.
- ❖ Outil Orthodidacte (6h : 2 au début du semestre, 2 au milieu, 2 à la fin)
- ❖ Autoévaluation des besoins en production écrite, suivi individualisé et travail collaboratif (20h)
- ❖ Lecture oralisée– accès au sens, expressivité, analyse thématique d'un texte narratif (15h)
- ❖ Travail introductif à l'écrit universitaire (7h) : introduire, construire un plan et conclure

Semestre 2

- ❖ Travail argumentatif - renforcement des compétences en français
- ❖ Outil Orthodidacte (6h – même protocole)
- ❖ Construire une argumentation écrite et orale, être capable de débattre, organisation de sa pensée
- ❖ Atelier d'écriture : comprendre et être capable d'utiliser différents styles littéraires et d'écriture, mobiliser les outils appropriés en fonction des consignes : dissertation partagée vers un écrit universitaire

ANGLAIS – *tronc commun*

Volume horaire : 18h / semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Le niveau à atteindre est : A2. Ce niveau correspond aussi à un utilisateur élémentaire. Ce niveau permet de voyager en pays anglophone : le locuteur peut réaliser des formalités simples permettant de se faire comprendre dans la vie quotidienne. A ce stade, selon la classification CECRL, le locuteur doit être capable de :

- ❖ Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité.
- ❖ Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.
- ❖ Décrire avec des moyens simples son environnement immédiat et d'évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Information : L'acquisition du niveau B2 sera à acquérir en licence

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation par semestre :

Semestre 1

Répartition :

- ❖ 6h de remise à niveau grammaticale
- ❖ 6h de compréhension orale (CO) et d'expression orale (EO)
- ❖ 6h de compréhension écrite (CE) et d'expression écrite (EE)

Validation du semestre :

- ❖ Quiz vocabulaire et grammaire 30%
- ❖ Expression écrite de 150 mots (présentation méthodique et prise de position) 40%
- ❖ Expression orale : se présenter (1 minute) 30%

Semestre 2

Répartition :

- ❖ 4h renforcement grammatical
- ❖ 6 h de CO et EO
- ❖ 8h de Ce et EE

Validation semestre :

- ❖ Quiz grammatical et vocabulaire 30%
- ❖ EE 250 mots 40%
- ❖ EO 3 minutes 30 %

INFORMATIQUE – *tronc commun*

Volume horaire : 12h / semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Utilisation et maîtrise d'outils nécessaires à un parcours universitaire. Le premier semestre permet aux étudiants de travailler à partir des outils informatiques de base. Le second semestre est un semestre partiellement consacré à la remédiation : les étudiants choisissent les outils dont ils souhaitent avoir une connaissance approfondie.

Contenus des enseignements par semestre :

Semestre 1

- ❖ Fonctionnement d'un ordinateur - (2h)
- ❖ Maîtrise du poste de travail et de l'environnement numérique universitaire (moodle, email / adresse électronique étudiant, dossier partagé, charte d'utilisation des ordinateurs, sécurité) - (2h)
- ❖ Utilisation de l'internet et des réseaux sociaux, gestion de son identité - (2h)
- ❖ Utilisation des outils bureautiques - un traitement de texte et un tableur - (6h)

Semestre 2

- ❖ Utilisation d'une boîte mail et maîtrise rédactionnelle d'un email (signature, objet, pièce jointe, Cc, Cci, etc.) (2h)
- ❖ Utilisation d'un moteur de recherche (rechercher, filtrer des sources) (2h)
- ❖ Utilisation Powerpoint (2h)
- ❖ Remédiation (6h)

METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE – *TRONC COMMUN*

Volume horaire : 12h au premier semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Cet enseignement permet d'acquérir des notions essentielles pour réussir des études supérieures telles que la prise de note ou la recherche documentaire.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

- ❖ Prise de notes. Les étudiants assisteront à un enseignement de type « cour magistral », destiné à des L1 et devront prendre des notes en situation réelle pour reconstituer le cours. (4h)
- ❖ Recherches documentaires et maîtrise du CDU (3h)
- ❖ Hiérarchisation de l'information (3h)
- ❖ Compréhension de consignes (2h)

OUTILS MATHÉMATIQUES – *tronc commun*

Volume horaire : 12h au premier semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : L'enseignement « outils mathématiques » est dispensé pour acquérir et/ou réviser des notions mathématiques transversales à différents enseignements.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

- ❖ Lecture de tableaux et graphiques (proportionnalités, pourcentages) – exercices et QCM (2h)
- ❖ Notions de fonctions (développements, factorisations, résolutions d'équations - exercices et QCM (2h)
- ❖ Caractéristiques d'une fonction : domaine de définition, antécédent- exercices et QCM (2h)
- ❖ TP utilisation logiciel ou tableur Excel (2h)
- ❖ Représentations graphiques de données (2h) - exercices
- ❖ TP illustration : Geogebra (2h)

INITIATION DISCIPLINAIRE – *tronc commun*

Volume horaire : 18h au premier semestre (3h par filière)

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Le CUFR propose 6 mentions de licence : sciences de la vie géographie, mathématiques générales, lettres modernes, administration économique et sociale et droit.

Chaque mention sera présentée aux étudiants comme suit : une heure de présentation pédagogique et des débouchés professionnelles et deux heures de cours d'initiation de niveau L1 pour chacune des 6 mentions de licence.

PROJET DE CULTURE GÉNÉRALE – *tronc commun*

Volume horaire : 12h au second semestre

Type d'enseignement : cours magistral

Description : Les enseignements de « culture générale » ont pour objectif l'apprentissage à l'utilisation des ressources de culture générale de l'ensemble des étapes de montage de projet afin de créer un projet culturel personnalisé.

Modalités d'évaluation : un dossier collectif à remettre.

ORIENTATION– *tronc commun*

Volume horaire : 36h au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Cet enseignement, axé essentiellement sur l'accompagnement personnalisé, permet à l'étudiant de se préparer à sa poursuite d'études et/ou de réfléchir à son insertion professionnelle à court ou moyen termes. Il lui permet de décliner ses envies, les actions qu'il doit mener afin de se concentrer sur son avenir et son ambition professionnels.

Modalités d'évaluation : un rapport à remettre par étudiant. Ce rapport devra mentionner les étapes de construction de son projet d'avenir, du choix de la mention de licence à l'emploi visé, en décrivant les ressources (outils, contacts et moyens) que l'étudiant utilisera. Chaque étudiant doit rédiger un document présentant son projet professionnel, décrivant le cursus à suivre et les étapes à réaliser.

STAGE

Durée : 4 semaines. – Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021. Stage de 35h/semaine.

Description : Ce stage a pour objectif d'aider l'étudiant à se projeter dans le monde du travail, à se questionner sur son métier en ayant cette première prise de contact avec le milieu de l'entreprise.

La finalité du stage s'inscrit dans le projet pédagogique et professionnel et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise. Le projet de stage fait l'objet d'une concertation entre un enseignant du DU PES, tuteur pédagogique, un membre de l'entreprise et l'étudiant.

Modalités d'évaluation : La réalisation de ce stage est obligatoire pour obtenir le diplôme.

Annexe financière diplôme d'uni
Préparation aux Etudes Supérieures Année uni



R E C E T T E S	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
		FRAIS D'INSCRIPTION	13 600,00 €
	Total recettes	13 600,00 €	

D E P E N S E S	Charges directes liées à la formation		46 600,84 €	
		Documentation	300,00 €	
		Fournitures diverses	200,00 €	
		Outil Orthodidactes	960,00 €	
		fournitures pédagogiques	300,00 €	
		Annonces, insertion dans les journaux, publicité	- €	
		Déplacement et missions	- €	Frais de transport / frais d'hébergement
		HEURES de formation	44 840,84	Soit : a) 12 heures de cours magistraux (taux horaire brut à 62,18€) b) 660 heures de TD au tronc commun ((taux horaire brut à 41,41€) c) 240 heures TD des 2 parcours (taux horaire brut à 41,41€) d) 80 heures de suivi de stage équivalent TD (taux horaire brut à 41,41€) avec un taux de charges patronales à 8,5%
		Charges indirectes réparties affectées au DU		56 885,46 €
		Loyer	- €	Affectation à titre gratuit par le CD des bâtiments contre charges du propriétaire assurées par CUFR
	Charges fixes de fonctionnement, dont : a) Achats (fluide, eau, fournitures courantes/.) : 232 K€ b) Prestations extérieures : entretien, maintenance, assurance : 253 K€ c) Autres prestations (hors frais de mission et voyages et depl. : 170 K€ d) Rémunération personnel BIATSS (budget CUFR) : 450 K€	56 885 €	Montant inscrits au compte financier du CUFR 2019 hormis estimation des coûts de personnel estimés sur la base du BR 2020 (UB 945 - financement des heures complémentaires), soit un montant de total de charges indirectes à répartir de 1 105 000 € . La part de charges indirectes affectables au DU PRES est donc calculée au prorata du nombre d'étudiants : = (1 105 000 € / 1554) * 80 étud. DU PRES = 711 € x 80	
	Total dépenses	103 486,29 €		

Contribution CUFR au financement du DU PES	89 886,29 €
---	--------------------

nombre de stagiaires	80
COUT direct stagiaire	582,51 €
COUT Total stagiaire	1 293,58 €

DIPLOME UNIVERSITAIRE PREPARATION AUX ETUDES SUPERIEURES (DU PES)

Brochure de présentation

TABLE DES MATIERES

Présentation

Programme général

Modalités contrôle des connaissances

Enseignements : contenus, enseignants et modalités d'évaluation

Présentation

Le diplôme « Préparation aux études supérieures » est une formation qui permet de conforter l'orientation du néo-bachelier et de lutter contre son abandon, son décrochage scolaire en premier cycle universitaire.

Cette formation invite les néo-bacheliers à s'interroger sur leur choix d'orientation pour leur poursuite d'études, avant d'être inscrits dans une des six licences dispensées par le CUFR.

L'accent est mis sur l'acquisition de méthodologies de travail universitaire, indispensables pour suivre les enseignements en licence.

Une immersion en milieu professionnel est obligatoire afin que l'étudiant puisse également identifier sa capacité à intégrer un emploi.

Un accompagnement personnalisé est mis en œuvre au bénéfice de la réussite du néo-bachelier.

L'obtention du diplôme « DU PES » permet l'inscription en licence dans une des six licences pour laquelle l'étudiant aura tout au long de l'année du DU PES acquis les connaissances et compétences disciplinaires suffisantes pour réussir son intégration et sa réussite.

Pour l'année 2021-22, une capacité de 80 places est offerte.

Programme général

Cette formation de 352 heures d'enseignement est organisée sur une année, scindée en deux semestres (183h/ semestre environ). En plus de ces 352 heures, un stage d'une durée de 4 semaines est à effectuer en fin d'année universitaire.

La formation est composée d'un tronc commun d'enseignements obligatoires et de 2 parcours : un parcours SCIENCES et un parcours SOCIETE. Un seul de ces parcours doit être choisi par étudiant.

Présentation des enseignements du tronc commun en fonction des semestres :

TRONC COMMUN (OBLIGATOIRE POUR TOUS)					
Semestre 1	Volume horaire	Coef.	Semestre 2	Coef.	Volume horaire
Acquisition des savoirs et automatismes en français	48	4	Acquisition des savoirs et automatismes en français	4	48
Anglais	18	2	Anglais	2	18
Informatique	12	1	Informatique	1	12
Méthodologie universitaire	12	1	Projet collectif de notions de culture générale	1	12
Outils mathématiques	12	1	Orientation	3	36
Présentation des parcours « SCIENCES » et « SOCIETE »	4	0			

Présentation des deux parcours SCIENCES et SOCIETE. Deux enseignements sont dispensés par semestre (soit 60h/semestre) :

PARCOURS AU CHOIX			
Parcours SCIENCES		Parcours SOCIETE	
Sciences de la Vie	30	Lettres Modernes	30
Mathématiques Générales	30	Géographie	30
Géographie	30	Droit	30
Administration Economique et Sociale	30	Administration Economique et Sociale	30

Stage professionnel à effectuer au second semestre :

STAGE PROFESSIONNEL
Du lundi 14 mars au vendredi 08 avril 2022.

L'ensemble des enseignements est dispensé en séance de travaux dirigés ayant une capacité d'accueil de 28, à l'exception du module "projet de culture générale" dispensé en séance plénière (type cours magistral).



Modalités d'évaluation

L'évaluation en mode contrôle continu est mise en œuvre pour l'ensemble des enseignements. Le contrôle continu est défini par l'organisation d'au moins 2 épreuves par enseignement, quelle que soit la forme de l'épreuve (oral, devoir sur table, QCM, etc.)

L'enseignement est validé par le fait d'avoir au moins 10/20 à la moyenne des épreuves de contrôles continus.

Pour les 2 semestres, les résultats de chaque enseignement sont compensés entre eux. Les semestres sont également compensatoires.

Quatre conditions sont à remplir pour obtenir le diplôme :

1. L'étudiant obtient au moins 10/20 à la moyenne annuelle du tronc commun.
2. L'étudiant obtient au minimum 08/20 à la moyenne du parcours choisi (SCIENCES ou SOCIETE)
3. L'étudiant obtient au minimum 10/20 à la moyenne d'au moins un des enseignements du parcours choisi.
4. L'étudiant réalise le stage professionnel d'une durée de 4 semaines.

Le redoublement n'est pas autorisé.

Au regard des résultats obtenus et de l'envie de poursuivre des études, le CUFR pourra dans la mesure de ses possibilités accompagner l'étudiant vers de nouvelles orientations et/ou le diriger vers les services compétents du Rectorat pour définir de nouveaux axes de recherche d'études.

ACQUISITION DES SAVOIRS ET AUTOMATISMES EN FRANÇAIS– tronc commun

Volume horaire : 48h / semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Les contenus relèvent de la remédiation. Ils sont adaptés et varient en fonction du profil des étudiants. L'enseignement cible les dimensions orthographiques, grammaticales et syntaxiques de la langue ainsi que la phonographie. La méthodologie de travail privilégie le travail collaboratif, l'auto et l'hétéroévaluation et des activités créatives telles que la dictée partagée, les ateliers d'écriture ou encore le débat oratoire.

Par semestre seront travaillés et évalués :

- les savoir-faire :
 - ❖ La compréhension écrite de types discursifs variés
 - ❖ La lecture, l'oralisation et l'expressivité des textes
 - ❖ La rédaction production écrite en contexte universitaire
 - ❖ L'identification des spécificités d'un texte et des outils de la langue mobilisables

- Les savoir-être :
 - ❖ Capacité à travailler en groupe
 - ❖ La prise de parole en public
 - ❖ La posture corporelle de prise de parole devant un groupe

Contenus des enseignements par semestre

Semestre 1

- ❖ Travail narratif, analyse textuelle et structuration de la pensée à l'écrit – renforcement des compétences en français.
- ❖ Outil Orthodidacte (6h : 2 au début du semestre, 2 au milieu, 2 à la fin)
- ❖ Autoévaluation des besoins en production écrite, suivi individualisé et travail collaboratif (20h)
- ❖ Lecture oralisée– accès au sens, expressivité, analyse thématique d'un texte narratif (15h)
- ❖ Travail introductif à l'écrit universitaire (7h) : introduire, construire un plan et conclure

Semestre 2

- ❖ Travail argumentatif - renforcement des compétences en français
- ❖ Outil Orthodidacte (6h – même protocole)
- ❖ Construire une argumentation écrite et orale, être capable de débattre, organisation de sa pensée
- ❖ Atelier d'écriture : comprendre et être capable d'utiliser différents styles littéraires et d'écriture, mobiliser les outils appropriés en fonction des consignes : dissertation partagée vers un écrit universitaire

ANGLAIS – *tronc commun*

Volume horaire : 18h / semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Le niveau à atteindre est : A2. Ce niveau correspond aussi à un utilisateur élémentaire. Ce niveau permet de voyager en pays anglophone : le locuteur peut réaliser des formalités simples permettant de se faire comprendre dans la vie quotidienne. A ce stade, selon la classification CECRL, le locuteur doit être capable de :

- ❖ Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité.
- ❖ Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.
- ❖ Décrire avec des moyens simples son environnement immédiat et d'évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Information : L'acquisition du niveau B2 sera à acquérir en licence

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation par semestre :

Semestre 1

Répartition :

- ❖ 6h de remise à niveau grammaticale
- ❖ 6h de compréhension orale (CO) et d'expression orale (EO)
- ❖ 6h de compréhension écrite (CE) et d'expression écrite (EE)

Validation du semestre :

- ❖ Quiz vocabulaire et grammaire 30%
- ❖ Expression écrite de 150 mots (présentation méthodique et prise de position) 40%
- ❖ Expression orale : se présenter (1 minute) 30%

Semestre 2

Répartition :

- ❖ 4h renforcement grammatical
- ❖ 6 h de CO et EO
- ❖ 8h de Ce et EE

Validation semestre :

- ❖ Quiz grammatical et vocabulaire 30%
- ❖ EE 250 mots 40%
- ❖ EO 3 minutes 30 %

INFORMATIQUE – *tronc commun*

Volume horaire : 12h / semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Utilisation et maîtrise d'outils nécessaires à un parcours universitaire. Le premier semestre permet aux étudiants de travailler à partir des outils informatiques de base. Le second semestre est un semestre partiellement consacré à la remédiation : les étudiants choisissent les outils dont ils souhaitent avoir une connaissance approfondie.

Contenus des enseignements par semestre :

Semestre 1

- ❖ Fonctionnement d'un ordinateur - (2h)
- ❖ Maîtrise du poste de travail et de l'environnement numérique universitaire (moodle, email / adresse électronique étudiant, dossier partagé, charte d'utilisation des ordinateurs, sécurité) - (2h)
- ❖ Utilisation de l'internet et des réseaux sociaux, gestion de son identité - (2h)
- ❖ Utilisation des outils bureautiques - un traitement de texte et un tableur - (6h)

Semestre 2

- ❖ Utilisation d'une boîte mail et maîtrise rédactionnelle d'un email (signature, objet, pièce jointe, Cc, Cci, etc.) (2h)
- ❖ Utilisation d'un moteur de recherche (rechercher, filtrer des sources) (2h)
- ❖ Utilisation Powerpoint (2h)
- ❖ Remédiation (6h)

METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE – *TRONC COMMUN*

Volume horaire : 12h au premier semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Cet enseignement permet d'acquérir des notions essentielles pour réussir des études supérieures telles que la prise de note ou la recherche documentaire.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

- ❖ Prise de notes. Les étudiants assisteront à un enseignement de type « cour magistral », destiné à des L1 et devront prendre des notes en situation réelle pour reconstituer le cours. (4h)
- ❖ Recherches documentaires et maîtrise du CDU (3h)
- ❖ Hiérarchisation de l'information (3h)
- ❖ Compréhension de consignes (2h)

OUTILS MATHEMATIQUES – *tronc commun*

Volume horaire : 12h au premier semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : L'enseignement « outils mathématiques » est dispensé pour acquérir et/ou réviser des notions mathématiques transversales à différents enseignements.

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

- ❖ Lecture de tableaux et graphiques (proportionnalités, pourcentages) – exercices et QCM (2h)
- ❖ Notions de fonctions (développements, factorisations, résolutions d'équations - exercices et QCM (2h)
- ❖ Caractéristiques d'une fonction : domaine de définition, antécédent- exercices et QCM (2h)
- ❖ TP utilisation logiciel ou tableur Excel (2h)
- ❖ Représentations graphiques de données (2h) - exercices
- ❖ TP illustration : Geogebra (2h)

PRESENTATION DES PARCOURS « SCIENCES » ET « SOCIETE » – *tronc commun – matière non évaluée*

Volume horaire : 4h au premier semestre

Contenus des enseignements et modalités d'évaluation :

Les deux parcours au choix dans le cadre du DU PES sont présentés aux étudiants afin de pouvoir éclairer leur choix. Les étudiants sont informés sur les 6 mentions de licences proposées au CUFR : droit, sciences de la vie, mathématiques générales, lettres modernes, géographie, administration économique et sociale. Ces mentions sont proposées au sein de deux parcours. Le choix d'un des deux parcours est laissé libre à chaque étudiant.

Les deux parcours proposés aux étudiants :

- ❖ Le parcours SCIENCES inclus les enseignements de : mathématiques générales, sciences de la vie, géographie et administration économique et sociale.
- ❖ Le parcours SOCIETE inclus les enseignements de droit, administration économique et sociale, lettres modernes et géographie.

PROJET COLLECTIF DE NOTIONS DE CULTURE GENERALE – *tronc commun*

Volume horaire : 12h au second semestre

Type d'enseignement : cours magistral

Description : Les enseignements de « culture générale » ont pour objectif l'apprentissage à l'utilisation des ressources de culture générale de l'ensemble des étapes de montage de projet afin de créer un projet culturel personnalisé.

Modalités d'évaluation : un dossier collectif à remettre.

ORIENTATION– *tronc commun*

Volume horaire : 36h au second semestre

Type d'enseignement : travaux dirigés

Description : Cet enseignement, axé essentiellement sur l'accompagnement personnalisé, permet à l'étudiant de se préparer à sa poursuite d'études et/ou de réfléchir à son insertion professionnelle à court ou moyen termes. Il lui permet de décliner ses envies, les actions qu'il doit mener afin de se concentrer sur son avenir et son ambition professionnels.

Modalités d'évaluation : un rapport à remettre par étudiant. Ce rapport devra mentionner les étapes de construction de son projet d'avenir, du choix de la mention de licence à l'emploi visé, en décrivant les ressources (outils, contacts et moyens) que l'étudiant utilisera. Chaque étudiant doit rédiger un document présentant son projet professionnel, décrivant le cursus à suivre et les étapes à réaliser.

STAGE

Durée : 4 semaines. – Du lundi 14 mars au vendredi 08 avril 2022. Stage de 35h/semaine.

Description : Ce stage a pour objectif d'aider l'étudiant à se projeter dans le monde du travail, à se questionner sur son métier en ayant cette première prise de contact avec le milieu de l'entreprise.

La finalité du stage s'inscrit dans le projet pédagogique et professionnel et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise. Le projet de stage fait l'objet d'une concertation entre un enseignant du DU PES, tuteur pédagogique, un membre de l'entreprise et l'étudiant.

Modalités d'évaluation : La réalisation de ce stage est obligatoire pour obtenir le diplôme.



Centre Universitaire de Mayotte

Diplôme universitaire Préparation aux Etudes Supérieures

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
2021/2022**

1 – Les modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances,

- sont arrêtées par le conseil d'administration du CUFR, dans le mois qui suit la rentrée universitaire.
- doit comporter l'indication du nombre d'épreuves, de leur durée, de leur coefficient, de la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal ;
- ne peut être modifié en cours d'année universitaire ;
- doit être porté à la connaissance des usagers, dans son intégralité, sur les lieux de l'enseignement par voie d'affichage ou par voie électronique

Chaque enseignement donne lieu à l'attribution d'une note. Chaque enseignement est validé lorsque l'étudiant a obtenu pour cet enseignement une moyenne au moins égale à 10.

Le contrôle des connaissances repose sur une ou plusieurs épreuves dont les résultats contribuent au calcul de la moyenne de l'enseignement. Ces épreuves sont les suivantes:

- le contrôle continu : il repose sur des travaux et exercices présentés par écrit et/ou oralement, mais aussi sur l'assiduité et la participation, selon l'organisation propre à chacun des enseignements. L'organisation du contrôle continu est expliquée par chacune et chacun des enseignants.
- L'évaluation sur dossier : lorsqu'elle est prévue dans l'organisation d'un enseignement, elle est obligatoire.
- Le stage : le stage doit faire l'objet d'un rapport. Les étudiants sont informés des modalités et conditions d'évaluation du stage dès la rentrée

Pour information, l'ensemble des enseignements est dispensé en séance de travaux dirigés, évalués en contrôle continu, ayant une capacité d'accueil de 28. Exception faite du module "projet de culture générale" dispensé en séance plénière, type cours magistral, évalué par un unique dossier final.

□ La compensation

Un enseignement est acquis : dès lors que la moyenne des notes obtenues dans cet enseignement est égale ou supérieure à 10 sur 20, ou par compensation au sein d'un semestre acquis, quel que soit le mode d'acquisition de ce semestre.

□ L'absence

En cas d'absence de l'étudiant :

- l'absence à une épreuve ou à une modalité de contrôle continu ne peut avoir pour effet d'éliminer le candidat ou d'exclure des délibérations l'étude de ses résultats. En revanche, dans les modalités de calcul des résultats, cette absence a des effets comparables à l'attribution de la note zéro à l'épreuve ainsi manquée.
- En cas d'absence à toutes les épreuves de contrôle continu d'un enseignement, l'étudiant est considéré comme défaillant, ce qui a pour conséquence d'empêcher le calcul de la moyenne et du semestre.
- L'absence à une épreuve de contrôle continu justifiée dans les 15 jours au plus tard après ladite épreuve, peut donner lieu à un contrôle de substitution, suivant les modalités déterminées par l'enseignant responsable de l'enseignement et de des modalités d'évaluation de ce dernier.

□ La validation du diplôme

Le DU PES est validé si l'étudiant :

- obtient au minimum 10/20 à la moyenne annuelle du tronc commun, avec application de la compensation entre les 2 semestres et,
- obtient au minimum 08/20 à la moyenne du parcours choisi (SCIENCES ou SOCIETE) et,
- obtient au minimum 10/20 à la moyenne d'au moins un des enseignements du parcours choisi et,
- suit un stage professionnel de 4 semaines.

2.1 La composition du jury

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le directeur du Centre universitaire de Mayotte nomme le président et les membres des jurys, sur proposition du Responsable de la formation.

Le jury est composé par le responsable de la formation, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs et des personnalités qualifiées ou choisies en raison de leurs compétences ayant contribué aux enseignements, parmi lesquels le président du jury est nommé.

La composition des jurys est publique. Elle ne peut être modifiée dans l'année sauf en cas d'indisponibilité justifiée d'un membre du jury, son remplacement est assuré par une décision du Directeur du CUFR de Mayotte.

2.2 Les attributions générales du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Président du jury est responsable du bon déroulement des épreuves, de leurs délibérations, de la délivrance du diplôme DU PES.

La délivrance du diplôme ainsi que mention de licence proposée pour l'année suivante à l'étudiant est prononcée après délibération du jury.

Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et est rendu publique par voie d'affichage.

3- L'attestation de réussite et la délivrance du diplôme

Une attestation de réussite au diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

La délivrance du diplôme intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

□ Recours

La décision du jury peut être remise en cause, pour illégalité uniquement, dans un délai de deux mois après affichage des résultats avec mention des voies et délais de recours.

Deux possibilités sont ouvertes :

- présenter un recours administratif au Président du jury ou toute autre autorité administrative qui saisira celui-ci ;
- déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Mamoudzou, trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.